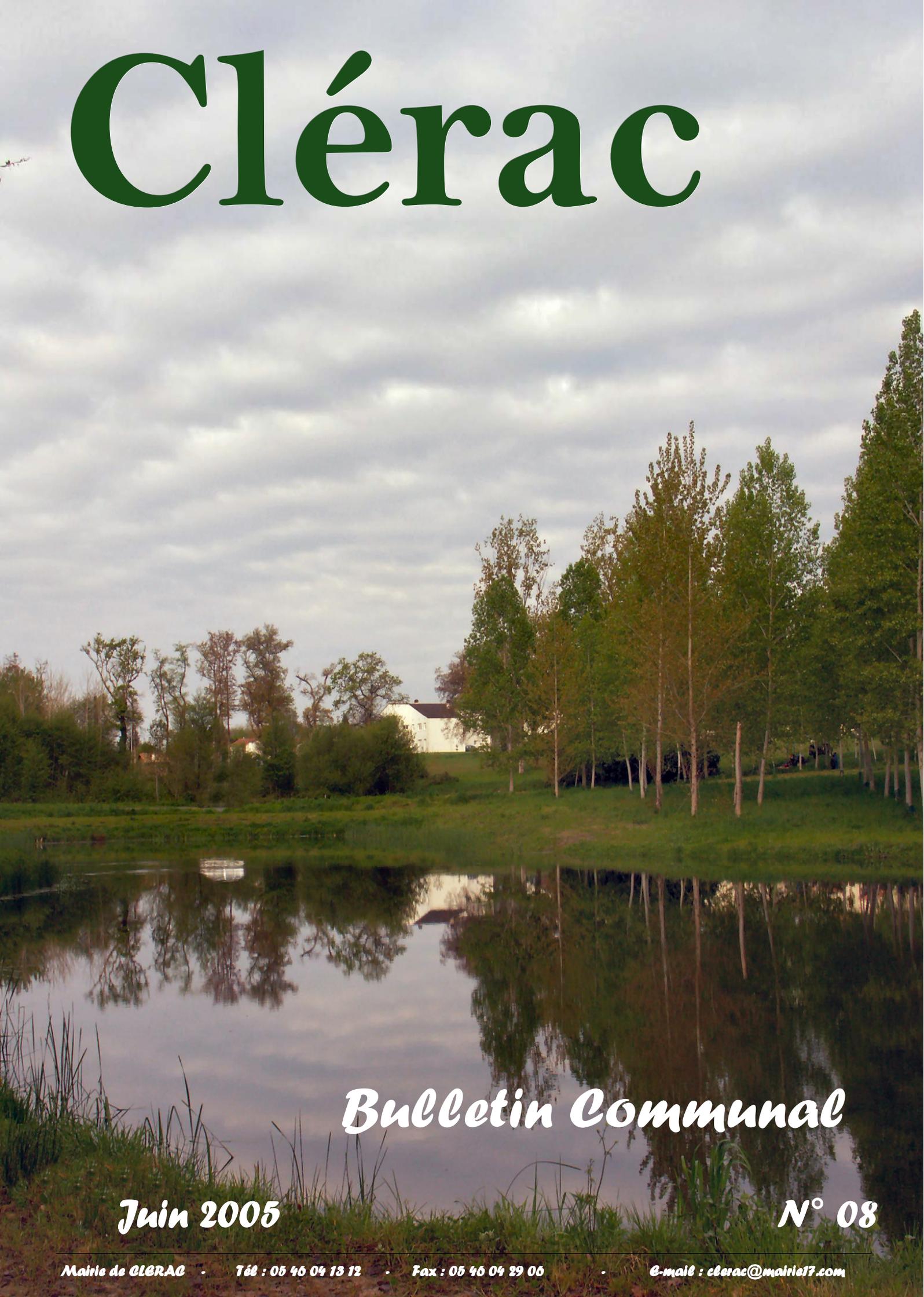


Clérac



Bulletin Communal

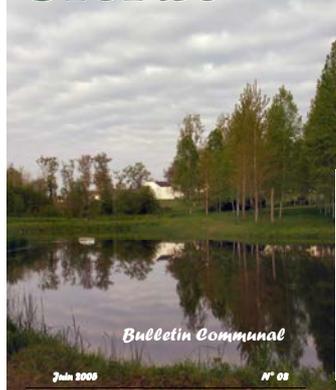
Juin 2005

N° 08

Sommaire

Le mot du Maire	page 3
Les grands dossiers	pages 4-7
Activités de la Municipalité	pages 8-11
Bibliothèque	page 12
L'école chante La Marseillaise	page 13
Boulangerie de Clérac : son inauguration et ses gérants	page 14
Le message d'Hervé Dubot	page 15
Histoires de boulangeries	pages 16-17
Un lieu de savoir-faire	page 18
La vie des associations	pages 19-29
Le Musée fête ses 10 ans	page 30
Exposition « Du cœur à l'écorce »	page 32
Jardinage : les orchidées	page 33
Les Recettes de saison	page 34
État civil / Vie pratique	page 35

Clérac



NOTRE COUVERTURE :

Recto et verso : « Pas de l'Étang » près de Clérac au printemps.
verso : porte d'un four à pain et intérieur d'un four

Directeur de la Publication : Guy Pasquet
Rédacteur en chef : Dominique Maurel
Impression : Impimerie Robert - 17500 Pons
N° Dépôt légal : 962



Le Mot du Maire



*Chères Cléracaises,
Chers Cléracais,*

Comme chaque semestre, depuis l'arrivée en mars 2001 de mon équipe municipale, vous allez prendre connaissance du huitième numéro du bulletin communal.

Vous y trouverez, comme traditionnellement en Juin, le budget de l'année en cours et les divers investissements planifiés pour 2005 .

Parmi les grands dossiers communaux, celui de l'urbanisme, avec l'élaboration en cours du plan local, reste très problématique . Dans l'article qui lui est consacré, j'essaie de faire un point objectif sur la situation dans laquelle la Municipalité se trouve actuellement.

Après l'ouverture du Bar Restaurant « Auberge des Lacs Bleus » en 2003, notre Boulangerie est opérationnelle depuis novembre 2004. Un message de Hervé Dubot, dont nous avons pu depuis cette date, constater le professionnalisme, vous informe sur la gamme étendue des produits qu'il vous propose ou serait susceptible de vous proposer. En ce qui concerne les tournées, les réponses au questionnaire joint à son message lui permettront de réaliser une étude pour leurs mises en place. Je vous demanderai de bien vouloir y répondre en tenant compte que ce commerce est le vôtre, tout comme le bar restaurant. Je vous en remercie d'avance.

La création de la nouvelle Boulangerie-Pâtisserie fait l'objet d'un article qui permet un retour dans le passé : « Histoire de Boulangeries ».

J'aimerais ajouter que les commerces de proximité font partie des services collectifs offerts par une commune au même titre que l'école, la poste, le médecin etc ... Ces services sont des critères du choix d'implantation de nouveaux arrivants sur un territoire. Ils sont également indispensables pour une certaine catégorie d'administrés qui ne peuvent se déplacer. Nous devons, si nous désirons nous développer, participer même modestement, à cette action collective.

La vie associative sportive, culturelle et festive n'est pas oubliée dans cette période estivale où traditionnellement diverses manifestations se déroulent à CLERAC (repas des aînés, repas dansant de l'association de chasse, repas du football, journée du petit patrimoine au Musée, soirée théâtrale, concours de pétanque en nocturne, repas des familles cléracaises et de leurs amis qui hébergent un groupe participant au festival de Montguyon, fête locale (marché nocturne - feu d'artifice - course cycliste - brocante etc... sans oublier les nombreuses attractions foraines)

Il s'ajoutera cette année, comme il y a 2 ans, un spectacle de rues organisé par la Municipalité le 23 juillet en nocturne.

Bonnes réjouissances à CLERAC.

Guy PASQUET

Les grands dossiers

PLAN LOCAL D'URBANISME : PARLONS CLAIR, LE DOSSIER RESTE BLOQUE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la Carte Communale sont les nouveaux documents d'urbanisme dont les collectivités locales doivent se doter pour gérer l'urbanisme sur leur territoire.

La présence d'installations classées sur la Commune de CLERAC (AGS, Centre d'enfouissement), fait que la Municipalité s'est orientée vers l'élaboration d'un PLU remplaçant le Plan d'Occupation des Sols de 1988 actuellement en vigueur.

Les annulations successives des révisions de POS depuis quelques années entraînent l'utilisation de cet ancien règlement qui ne correspond que partiellement aux contraintes d'urbanisme actuelles, créant pour la Commune de CLERAC un handicap pour son développement et son organisation structurelle.

Pour cela l'élaboration du PLU global étant relativement longue, la Commune a commencé par une révision d'urgence de la zone d'accueil du Centre d'enfouissement afin de régulariser la situation juridique dans laquelle elle se trouvait.

La révision d'urgence du PLU a été élaborée par le Cabinet d'Urbanisme bordelais EREA, qui, comme lui demande le Code de l'Urbanisme, a rédigé un rapport de présentation basé sur l'étude d'impact de l'installation classée fournie par la Société SOTRIVAL lors de sa dernière demande d'exploitation. Cette étude d'impact (analyse fine des critères techniques liés à son implantation géographique, hydrogéologique, environnementale, ...et également sa conception, son fonctionnement) a été validée par les différents services de l'Etat qui mentionnaient dans un rapport leurs observations et émettaient des avis favorables. L'enquête publique s'est déroulée du 17 juin au 23 juillet 2003 et un avis positif a été émis par la Commission d'enquête.

La Municipalité de CLERAC a donc approuvé cette révision d'urgence par une délibération le 31 octobre 2003.

C'est cette délibération que l'association « Saintonge Boisée » a décidé de faire annuler par le Tribunal Administratif de POITIERS dans sa requête enregistrée le 23 décembre 2003.

Cette requête examinée en audience publique le 28 avril 2005 par le Tribunal Administratif de Poitiers annule, pour manque de consistance du rapport de présentation, la délibération du Conseil Municipal de

CLERAC en date du 31 octobre 2003, approuvant la révision simplifiée du PLU.

Les remarques portent sur :

- la situation du CET en bordure du Placin dont les valeurs écologique et faunistique sont reconnues.

- l'analyse insuffisante du mécanisme de mise en relation des 2 nappes dont l'une sert à l'alimentation en eau potable.

À la fin de 2003, date du recours de l'association, plus d' 1/3 du volume global autorisé était déjà enfoui, et la fermeture du site ne résoudrait en rien les risques éventuels annoncés par l'association dans son mémoire.

Il est à noter que ces risques (notamment sur les réserves en eau potable) n'ont pas été formellement démontrés lors de la réunion, organisée en 2002 par la Municipalité, en présence de l'hydrogéologue de SOTRIVAL et celui de l'association « SAINTONGE BOISEE ». La Commune de CLERAC ne peut être « taxée » d'avoir commis une erreur d'appréciation à la suite des informations amenées par ce débat contradictoire.

D'autre part, les analyses prévues par la loi dans le cahier des charges de l'exploitant, et fournies régulièrement aux membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) n'ont pas fait apparaître de dérives sensibles depuis l'ouverture du site.

La Commune de CLERAC a toujours proposé à l'association de se joindre à elle pour contraindre l'exploitant à une gestion rigoureuse du site. Une fois de plus, « Saintonge boisée » a considéré que ses armes restent la procédure administrative, le combat environnemental extrême, le principe de précaution utilisé dramatiquement...en vue de la fermeture oubliant la situation de fait créée par l'existence même de ce site depuis 1997 et son utilité générale pour le sud du département.

L'équipe municipale, mise en place en 2001, considère que la mission que vous avez bien voulu lui confier reste le développement futur de notre territoire en tenant compte des structures existantes avant son arrivée.

Les grands dossiers

PLAN LOCAL D'URBANISME (Suite)

Suite à cette nouvelle décision du Tribunal Administratif, la commune de CLERAC s'appuyant essentiellement, sur l'étude d'impact fournie par le pétitionnaire lors de sa demande d'autorisation d'exploiter et sur l'analyse de cette étude par les services de l'État, demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre en charge à la fois l'urbanisme de cette partie du territoire (compétence théoriquement communale) et la demande d'autorisation SOTRIVAL (compétence préfectorale), ces deux dossiers administratifs étant techniquement indissociables. A suivre probablement.

TRI SELECTIF

Les « Ambassadeurs » de la Communauté de Communes de Haute Saintonge seront en mission à CLERAC, début Juin 2005

Notre dernier bulletin municipal de Décembre 2004 (page 4) faisait état de l'évolution préoccupante du coût de l'élimination de nos déchets ménagers.

A la lecture des informations que nous communiquions, vous avez pu constater la réalité des dérives des dépenses sur cette ligne budgétaire, une des plus importantes pour la Communauté de Communes de Haute Saintonge qui en assure la compétence.

De 2003 à 2004 les dépenses totales sur ce poste sont passées de 2 838 700 € à 3 148 500 €, soit +11%, ce qui n'est pas le pourcentage de +80 à 100 % annoncé ici et là par certains manipulateurs .

Il n'en reste pas moins que cette augmentation constante reste préoccupante.

L'apport volontaire dans les colonnes de tri a commencé en juillet 2000. Une mesure adoptée et étendue à l'ensemble de la CDCHS.

Il s'essouffle... Les recettes également(elles sont fonction de la quantité de tri sélectif).

Le civisme n'est pas totalement au rendez-vous. Le coût, lui, est bien présent.

Un contrat liant la CDCHS avec la Société SURCA arrive à échéance en 2006. Il faut imaginer d'ici là de « nouvelles pistes pour l'avenir »

La Communauté de Communes de Haute Saintonge a donc décidé de travailler sur l'augmentation du volume des déchets ménagers collectés et recyclables, par un ramassage en « porte à porte » qui permet :

- De mieux respecter l'environnement.
- Une moindre utilisation des matières premières pour la fabrication de certains produits manufacturés (2^{ème} vie des emballages recyclés)

De limiter le coût de l'élimination de nos déchets par une chute des tonnages traités (incinération ou enfouissement) et d'augmenter le tonnage des déchets entrant dans les filières de recyclage et donc les recettes qui y sont liées .

Dans 11 communes une démarche expérimentale de tri sélectif en porte à porte sera entreprise dans le courant du mois de juin 2005. La Commune de CLERAC fait partie de l'échantillon de collectivités retenues (panachage villes, gros bourgs, hameaux). De l'analyse des résultats constatés, la CCDHS tirera les conclusions dans quelques mois.

Comment cette « démarche TEST » est elle mise en place ?

✓ **Les intervenants.** Ils sont douze. On les reconnaîtra à leur tee-shirt aux couleurs de la Communauté de Communes de Haute Saintonge, leur coupe-vent rouge et leur badge officiel. Ils circuleront à vélo et se présenteront dans chaque foyer pour vous expliquer une nouvelle méthode de tri des déchets ménagers.

On les appelle les AMBASSADEURS DU TRI SELECTIF

✓ Les foyers concernés : Pour la Commune de CLERAC, l'expérience sera effectuée **uniquement** sur la tournée **Collecte Ordures Ménagères du centre BOURG**. (voir liste en fin d'article)

Seuls les **foyers inclus dans le circuit actuel** du Syndicat de cylindrage et nettoyage sont concernés.

Pour les autres foyers de la Commune les colonnes de tri restent à leur disposition aux lieux habituels.

✓ **La procédure :** Le tri se fait à la maison. Le ramassage porte à porte exclut le verre qui est obliga-

Les grands dossiers

TRI SELECTIF (Suite)

toirement déposé dans les colonnes vertes utilisées habituellement.

Chaque foyer sera doté de sacs plastiques jaunes translucides. Les journaux, revues, magazines et emballages plastiques recyclables y seront déposés. Les sacs seront ramassés selon le mode actuel de la collecte des ordures ménagères.

Important :

Lorsqu'un conteneur d'ordures ménagères de regroupement existe, le ramassage du tri sélectif se fera à l'endroit au même endroit.

- ✓ **Dates et fréquence de passage seront communiquées ultérieurement.** Ce ramassage est indépendant de celui des ordures ménagères.

Réservez un excellent accueil à nos jeunes ambassadeurs.

Liste : La Métairie Haute, Charraud, La Giraude, Le

LES MOYENS de COMMUNICATION MODERNES ARRIVENT DANS NOS CAMPAGNES...

ADSL :

Internet Haut Débit via ADSL est accessible à CLERAC depuis le 18 mars 2005 . L'accès aux Nouvelles Technologies de l'information par son intermédiaire devient plus confortable .

- ✓ Accès 20 fois plus rapide qu'une connexion classique.
- ✓ Accès à des services ne pouvant être atteints par Internet classique (visites de musées, bandes annonces de films,...)
- ✓ Débits 10 à 20 fois supérieurs à ceux des modems traditionnels (transmission des pages web, le téléchargement de fichiers sont accélérés dans les mêmes proportions)
- ✓ Connexion permanente sans risque de dépasser le forfait mensuel (illimité)
- ✓ Ligne téléphonique disponible (surfer sur Internet n'empêche pas de téléphoner ou de recevoir un fax en même temps)

L'ADSL utilise, sans modification, la paire de cuivre de la ligne téléphonique pour acheminer à haut débit des données internet. Le répartiteur du centre bourg a été équipé et tout naturellement seuls les abonnés qui y sont raccordés sont susceptibles de recevoir le Haut Débit. Certains villages de la Commune, raccordés sur des répartiteurs non encore équipés , devront attendre quelques mois.

Les services administratifs de la Mairie ont été équipés de l'ADSL , il y a un mois, lors du renouvellement de 2 postes devenus obsolètes .

Les postes École et Club Informatique le seront dans le mois prochain.

TELEPHONIE MOBILE :

C'est en juillet 2001 que le premier courrier de ce dossier est envoyé à France TELECOM signifiant la mauvaise couverture GSM de notre territoire.

Cette remarque a été prise en compte et une étude a été ordonnée (courrier du 27.11.2001 envoyé par le directeur adjoint de l'Unité Réseau du Sud Ouest d'ORANGE)

« Cette étude d'ingénierie montre que la seule possibilité d'amélioration est l'installation d'un nouveau relais sur la Commune »

Le 05 avril 2002 « J'ai le regret de vous informer que l'amélioration de la couverture de CLERAC n'a pas été retenue dans nos programmes... »

Lors du comité interministériel d'aménagement et de développement, le 13 décembre 2002, il a été décidé de faire disparaître les « zones blanches ». Un dispositif financier associant l'État, les collectivités locales et les opérateurs de télécommunications a été mis en place .

Le territoire de CLERAC était référencé sur une liste de Communes prioritaires.

Les travaux de construction des équipements seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général (lettre préfecture du 16.10.2003)

Des études techniques ont été menées pour choisir le site. La zone située à la sortie de Clérac route de Bédénac au niveau du canton des fourchettes a été retenue. Monsieur Raymond HAUBERT, propriétaire d'une parcelle à cet endroit, a bien voulu la céder au Conseil Général. La collectivité lui adresse ses sincères remerciements.

La mise en service du nouveau relais de CLERAC est prévue pour la fin du troisième trimestre 2005. (prévision n'est pas toujours réalité comme le montre

Les grands dossiers

LA POSTE

**Le SERVICE GUICHET assurera les mêmes prestations.
Le SERVICE COURRIER ne sera pas modifié**

Suite à des négociations difficiles avec la direction départementale de LA POSTE, la Municipalité a enfin trouvé un accord :

- Le bureau de Poste de CLERAC devenant bureau annexe sera rattaché, comme celui de CERCOUX, au guichet principal de Montguyon.
- L'ouverture se fera :
 - le **matin** du lundi au vendredi inclus de 09h00 à 12h15 .
 - le samedi de 09h00 à 12h00 .
 - l'**après midi** du lundi au vendredi inclus de 14h00 à 15h00 .
- **L'offre de service du guichet et le service courrier ne subiront aucune modification** par rapport à aujourd'hui.
- Le guichet sera tenu par Madame CHARLES.
- Le receveur actuel, Monsieur BOURDIN, prendra le poste de conseiller financier à MONTGUYON. Il assurera le conseil financier à CLERAC lors de permanences.

Nous sommes loin de la proposition initiale d'une ouverture hebdomadaire de 12 heures par semaine, de la fin de l'année 2001. Elle avait entraîné les populations de CERCOUX et de CLERAC à une importante manifestation le samedi 15 Décembre 2001 pour la défense du service public dans nos 2 communes.

Ce résultat négocié à grand peine n'est pas, bien sûr, une évolution positive pour notre service public, mais il permet à la POSTE son évolution impérative et à la collectivité le maintien de toutes les prestations actuelles de l'activité postale sur son territoire.

La date officielle de mise en place des nouveaux horaires sera précisée ultérieurement par la POSTE, mais devrait être effective le 01 septembre 2005.

VOIRIE

Les travaux de voirie pour l'année 2005 sont une nouvelle fois orientés sur les chemins ruraux et les voies communales. Des revêtements se feront dans les villages de " Massicot " et de " Fradon " ainsi que sur le chemin rural " des Sables ". Des re-profilages et revêtements se feront sur la voie communale 203 de " Chambard " à " Moindron " et sur la voie communale 206 de " Teurlay du Lary " à " Bourdeleau ", enfin une nouvelle campagne de mise en place de têtes de pont de sécurité se fera sur la route départementale 258 de " Fradon " à " Simmonneau ".

Les travaux d'enfouissement des lignes de haute tension dans le bourg sont terminés mais ceux de basse tension et aussi de France Telecom doivent reprendre vers " le Brandard " et " les Sables ". Tout ceci va laisser des traces sur la voirie qui sera réhabilitée ultérieurement.

Activités de la Municipalité

URBANISME : LES REALISATIONS DU 1^{er} SEMESTRE

Depuis l'édition du dernier bulletin communal, les travaux suivants ont été réalisés :



Nouvelle tranche de travaux d'enfouissement des réseaux EDF et Téléphone

D'autres dossiers sont programmés pour 2005 (si France Télécom veut bien réagir)

- route de Bédénac jusqu'à la sortie du village
- lotissement du Brandard
- la Franière le Brandard CR6

Tout à l'égout

Les dossiers techniques et financiers sont terminés. Le début des travaux est officiellement prévu pour la rentrée 2005. Une réunion publique est prévue par le syndicat des eaux le 12 juillet 2005.

Lotissement communal

Choix du bureau d'études pour l'élaboration de la notice d'incidence « la loi sur l'eau »

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 150 000 € TTC sans compter : la notice de la loi sur l'eau, le bornage, le dossier de permis de lotir, l'extension du réseau téléphonique, la pose des candélabres et les tranchées.

Logements locatifs en face de l'église (ancienne boulangerie)

Le permis de construire a été déposé. L'appel d'offre sera lancé par la suite pour un début des travaux prévu fin 2005.

Cimetière

Des plantes et arbustes ont été plantés sur le talus bordant le mur du cimetière. Pour faciliter l'entretien par les employés communaux, un film protecteur et un arrosage intégré ont été incorporés.

A propos des employés communaux, nous tenons à les remercier pour les travaux d'embellissement du bourg qu'ils ont réalisés depuis quelques années souvent grâce à des propositions ou des initiatives personnelles.

Projets à court terme pour l'été :

Réalisation des accès à l'église en béton désactivé

Rénovation des façades de la salle de fêtes (enduits, vitrage, peintures...)

Rénovation des derniers locaux vétustes de l'école (garderie et salle de sport).

Eglise

Le remplacement des bancs est programmé.

Local technique : son agrandissement est également prévu.



Logement s locatifs : ci-dessus : vue de la rue
ci-dessous : vue de la façade





La voie verte : la galope chopine

Depuis juillet dernier certains d'entre vous ont pu apprécier un nouveau circuit de promenade qui part du village de « Genêt » à Clérac (entre Gadebourg et le Centre d'Enfouissement) et qui va au delà de Chevanceaux. Réservée aux véhicules à roues non motorisés (cyclistes, rollers, etc.) et aux piétons, cette voie verte offre l'avantage de pouvoir circuler sur une piste parfaitement lisse et en toute sécurité (à condition toutefois de respecter les barrières et le stop aux traversées de routes).

C'est un atout supplémentaire pour Clérac que de posséder, en plus de ses circuits de randonnées, une piste cyclable qui plus est, sur un circuit très agréable. Des petits aménagements restent à faire, comme le signalement des villages traversés par exemple.

Longue de 14 km, elle emprunte le tracé d'une ancienne voie ferrée et doit être prolongée jusqu'à Barbezieux pour la Charente et Libourne pour la Gironde. Nommée « La Galope Chopine », c'est un tronçon de la V3, une vélo-route européenne en cours de réalisation qui ira de Trondheim, en Norvège, à Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne.

À voir le nombre de personnes qui l'ont empruntée depuis son ouverture, nul doute que cette voie verte est très appréciée.



LES COURS D'ESPAGNOL SE TERMINENT

Comme cela avait été annoncé dans le journal de décembre, des cours d'espagnol, niveau débutant, ont bien eu lieu le mercredi à 19h (au total 20 séances).

Le groupe était plutôt hétéroclite en ce qui concerne le niveau d'espagnol : débutant, faux débutant, pas débutant et même bien initié. Le plus grand point commun des élèves était d'être motivés pour une même cause : l'accueil des gens du Folklore. Difficile dans ces conditions pour Michel Vergne, le professeur, de satisfaire tout le monde. Il a su cependant, par le choix de sujets simples et conviviaux, créer une ambiance agréable et décontractée où chacun a pu s'exprimer librement.

Il était donc bien naturel, pour la dernière séance, que ses élèves lui aient réservé une petite surprise en préparant cet apéritif très espagnol que vous apercevez sur la photo : sangria, tapas, chorizo, calmars, tortilla et turrón.



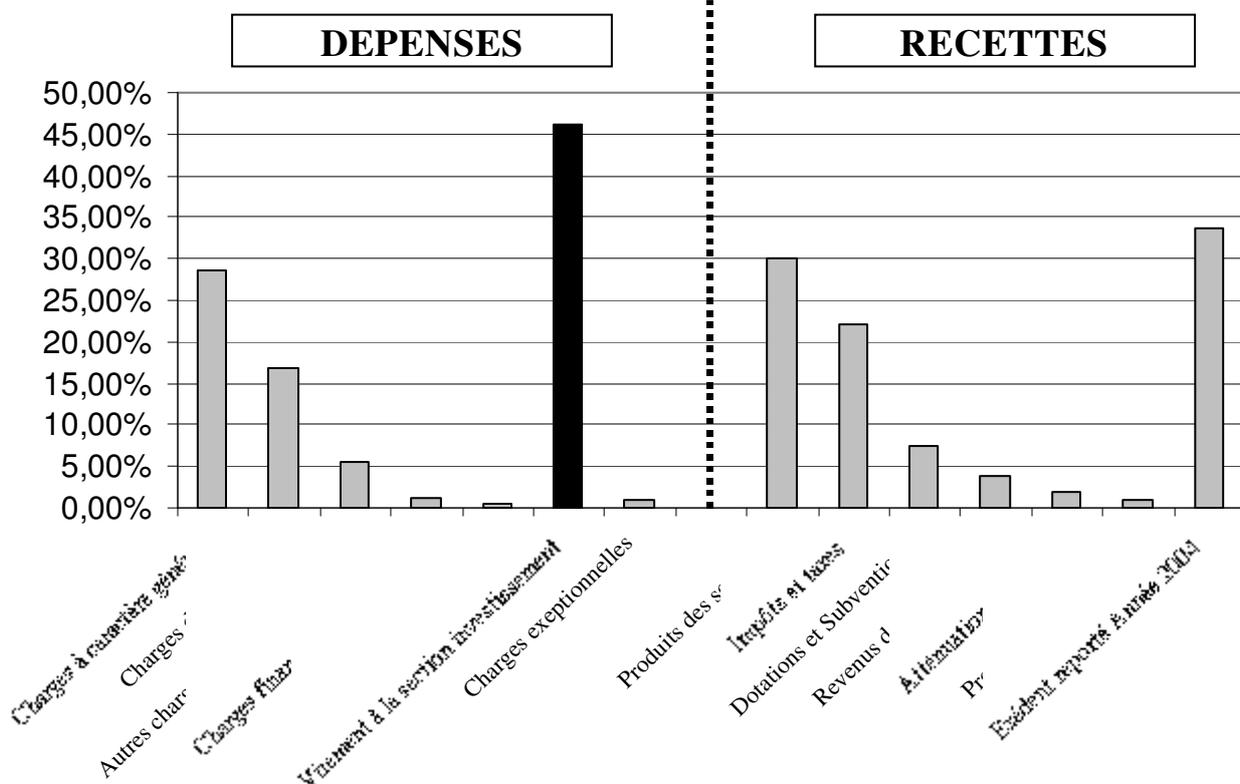
La dernière séance

Nous ne savons pas si ces cours **niveau débutant** seront reconduits en septembre car il faudrait que de vrais débutants en fassent le souhait. Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à contacter la Mairie.

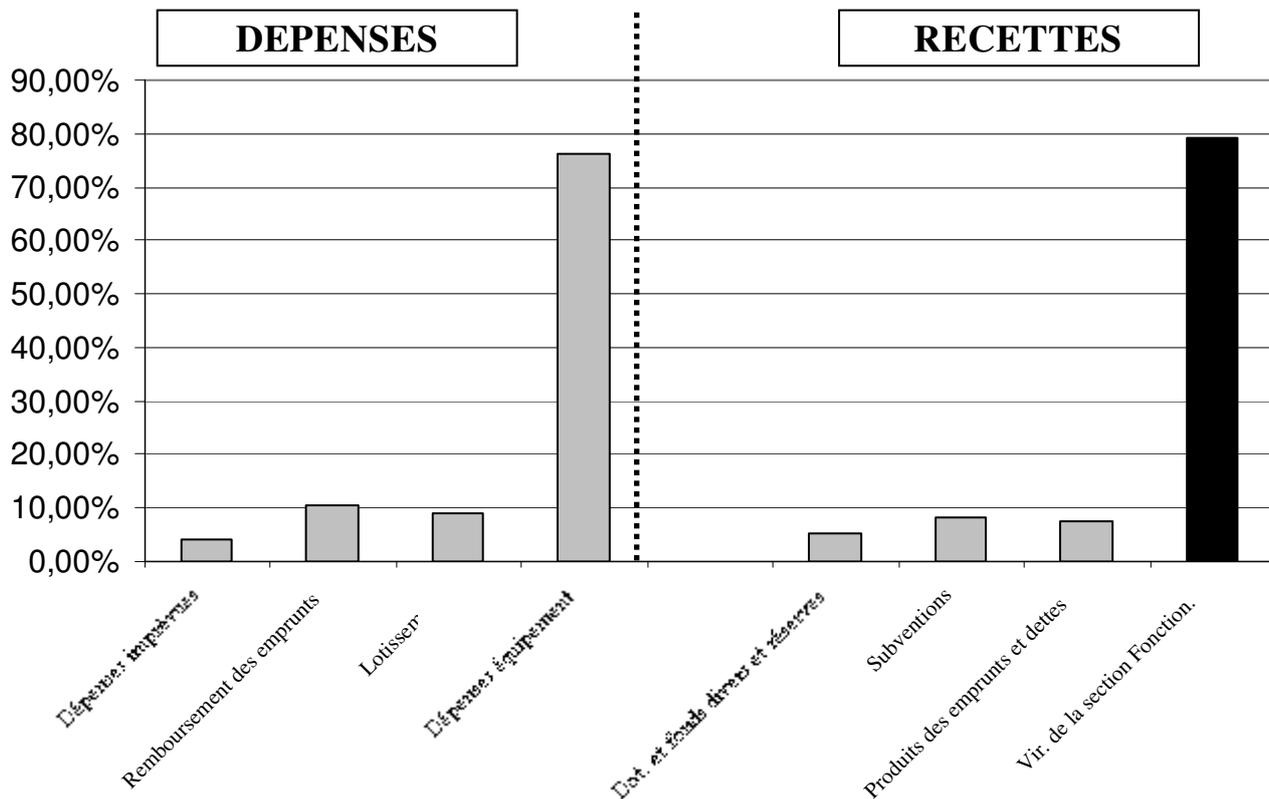


Budget 2005

FONCTIONNEMENT : 1 606 240 Euros



INVESTISSEMENT : 937 664 Euros





Budget 2005

FONCTIONNEMENT :

Les Recettes de Fonctionnement sont constituées :

- Des Produits de Service (dont contribution SOTRIVAL)	481 447 Euros
- Des Impôts et Taxes (dont Taxes habitation, foncière, professionnelle)	354 686 Euros
- Des Dotations de l'État et du Département	119 725 Euros
- Des Revenus des Immeubles	63 000 Euros
- Atténuation de charge	29 720 Euros
- Des Produits exceptionnels	15 272 Euros
- L'excédent reporté de l'année 2004	542 390 Euros
TOTAL	1 606 240 Euros

Les Dépenses de Fonctionnement sont :

- Des Charges à Caractère Général	460 608 Euros
- Des Charges de Personnel	271 740 Euros
- Autres Charges Courantes	87 966 Euros
- Des Charges Financières (Emprunts)	20 510 Euros
- Des Dépenses Imprévues	6 725 Euros
- Le Virement à la Section Investissement	742 640 Euros
- Charges exceptionnelles	16 051 Euros
TOTAL	1 606 240 Euros

Les projets d'investissements pour 2005

Parmi les projets principaux d'investissements pour 2005, on peut citer :

Construction maisons bourg	270 000,00 €
Voirie	95 722,00 €
Enfouissement réseaux	85 740,00 €
Réseau pluvial	70 000,00 €
Groupe scolaire	60 000,00 €
Église	43 800,00 €
Façade bâtiment communaux	40 000,00 €
Aménagement rue de Lesné	40 000,00 €
Atelier	30 000,00 €
Boulangerie commerce	26 490,00 €
Toiture Cloutou/Talbot	18 000,00 €
Couverture logement	13 463,00 €
Restructuration cimetière	13 000,00 €
Bâtiment Pétanque	10 576,00 €
Aménagement Étang	8 552,00 €

DETAIL DES PRODUITS FISCAUX

TAXES	TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2004				2005
	Moyenne Nationale	Moyenne Départementale	Commune	Résultat en Euros	Commune
HABITATION	14,17%	11,43%	5,49%	31 688,00	6,04%
FONCIERE (Bâti)	18,12%	23,11%	7,24%	57 218,00	7,96%
FONCIERE (Non Bâti)	43,14%	47,51%	29,08%	13 202,00	31,99%
PROFESSIONNELLE	15,34%	-	3,84%	161 741,00	4,41%
			TOTAL	263 849,00	

Bibliothèque

La bibliothèque et ses bénévoles en quête de nouveautés littéraires

La Bibliothèque Municipale de Clérac est ouverte depuis le 06 janvier 2004.

Cet espace de plaisir et de découverte est accessible à toutes et tous.

C'est un service public entièrement gratuit, tant pour l'inscription que pour l'emprunt des ouvrages.

Une équipe de bénévoles est ravie de vous y accueillir les mardis et jeudis de 16h30 à 18h30, les samedis de 10h30 à 12h30.

Un ordinateur est disponible sur place afin d'y consulter les CD Rom de plus en plus nombreux.

N'hésitez pas à venir vous y inscrire et découvrir les ouvrages mis à votre disposition mais aussi les vidéocassettes et les compacts disques généreusement prêtés par le bibliobus.

Le dernier passage du bibliobus date du 24 mai dernier, de nombreux livres sont prêtés pour une durée de 3 mois. Venez vite en profiter.

La Bibliothèque possède aussi des éditions en gros caractères.

Depuis le mois d'Avril dernier le nouveau budget attribué par le Conseil Municipal a permis aux bénévoles de la bibliothèque d'acquérir de nouveaux ouvrages; romans, policiers, BD adultes et enfants, albums pour les plus petits.

Venez les découvrir.

Les bénévoles tiennent à informer les lec-



teurs que le Comité d'Entreprise AGS a généreusement doté la bibliothèque d'une subvention qui permettra de nouvelles acquisitions pour le plaisir de tous.

L'équipe élabore la parution d'un petit journal des derniers achats dans le but d'une meilleure information des 174 lecteurs assidus, déjà inscrits à la bibliothèque. Ce journal est disponible chez les commerçants du bourg et à La Poste.

Pour toujours mieux vous servir.

Les bénévoles.

L'école chante la Marseillaise



Pour l'école primaire de Clérac, cette fin de l'hiver a été l'occasion de préparer le retour des beaux jours. Tous les acteurs de l'école ont travaillé avec conviction et bonne volonté afin d'être prêts pour les projets de fin d'année.

En premier lieu les élèves ont préparé puis célébré le Carnaval. Ils ont présenté aux habitants du bourg le défilé des personnages de la Comédia Dell Arte : Pierrot, Arlequin, le Fou, Colombine. En plus de leur masque et de leurs chants, fruits d'un minutieux travail de création et de documentation, ils ont offert aux familles venues les admirer, le sacrifice de leur Arlequin confectionné collectivement. Tous les travaux réalisés autour de ce thème verront leur aboutissement dans la réalisation du journal de l'école du mois de Juin.

L'Association des parents d'élèves a elle aussi travaillé pour la fin de l'année. De nombreux membres et bénévoles spontanés ont préparé puis assuré le déroulement de la soirée « Paella ». Tous les participants qui ont répondu présents à l'appel de l'association ont permis de co-financer, avec la municipalité de Clérac, le voyage de fin d'année des élèves de l'école primaire. Qu'ils en soient remerciés et qu'ils soient assurés de la reconnaissance des élèves et de leurs enseignants.

Enfin, durant plusieurs mois, les élèves ont préparé l'interprétation de la Marseillaise. Cet apprentissage a été celui de l'Histoire de leur pays, de leur Histoire passée, celle de la Révolution française. Puis lors de la commémoration de l'Armistice, le 8 mai, lorsqu'ils ont eu, pour certains, le privilège de l'interpréter devant les Anciens Combattants de Clérac, cette Histoire est devenue concrète, elle est devenue un peu plus la leur, celle de leur avenir. La directrice de l'école souhaite remercier tous les enfants de l'école qui ont vraiment appris ce chant

avec la volonté de montrer leur admiration et leur reconnaissance envers les Anciens Combattants, tous les parents qui ont offert à leurs enfants la possibilité de présenter leur travail et de le mener à leur terme, ainsi que l'Association des Anciens Combattants et les élus qui lui manifestent à cette occasion, à elle comme aux enfants, toute leur considération.

L'équipe enseignante a été heureuse d'accueillir de nouveaux élèves et souhaite aux enfants suivants ainsi qu'à leur famille la bienvenue à l'école primaire de Clérac : Léo Didier, Margot et Virginie Monteil, Amélia et Mathias Khadiri, Antony Calandrau.



Les enfants de l'école déguisés à l'occasion du carnaval



Les enfants de l'école chantent la Marseillaise pour le 8 mai



LA BOULANGERIE DE CLÉRAC : Son inauguration et ses gérants

Dix ans déjà que la dernière boulangerie de Clérac a fermé ses portes. C'est dire comme elle était attendue notre nouvelle boulangerie, d'autant plus que ce projet faisait partie du programme 2001 de la nouvelle équipe municipale.

Après avoir réalisé l'étude de marché, recherché le financement et finalisé le projet, les travaux ont débuté en avril 2004. Le choix de l'exploitant fut fait en juin et l'ouverture, aboutissement de tout cela, le 11 décembre 2004.

Vous vous rappelez sans doute, les premiers jours d'ouverture l'incroyable affluence dans la « boutique ». Tous ces gens manifestaient le bonheur de retrouver une boulangerie, de découvrir un nouveau pain, des pâtisseries et...un boulanger. Cette saine curiosité s'est rapidement transformée en fidélité bien méritée et cela malgré des problèmes techniques de démarrage plutôt difficiles à résoudre.

Il faut dire que l'accueil du 11 décembre, jour de l'inauguration publique, par notre boulanger, Hervé Dubot, et sa compagne fut chaleureux et généreux : champagne et petits fours « maison » à profusion. Vous n'avez sans doute pas oublié ce délicieux moment de convivialité.

L'histoire ne s'arrête pas là puisque l'inauguration officielle a eu lieu le 5 février 2005 en présence de : M. Bussereau, Ministre de l'Agriculture ; M. Le Sous-préfet; M. Belot, Sénateur et Président du Conseil Général ; M. Beaulieu, député ; et de nombreux maires du canton. Ces personnalités, d'une manière ou d'une

Une rapide présentation du boulanger et de sa compagne

Hervé Dubot est originaire de la région puisqu'il a de la famille à Cercoux. Il a suivi une formation de pâtissier/chocolatier dans une école à Mont de Marsan et a acquis son diplôme en 1989. Après de nombreuses expériences enrichissantes et formatrices (Dax, Bordeaux, Peujard, Libourne..) et motivé par la diversité du métier de pâtissier et par la noblesse de celui de boulanger, Hervé Dubot a voulu créer son affaire et a saisi l'opportunité de la boulangerie de Clérac.

Alexandra Lacassin qui possède de la famille sur Clérac (famille Métay) est titulaire d'un BTS d'assistante de direction. Outre le service au comptoir, elle assure la gestion et la comptabilité de la boulangerie. Nous



De gauche à droite : M. Belot, M. Bussereau, Mme et M. Dubot, M. Beaulieu, M. Pasquet et M. Daviaud

autre ont participé à l'élaboration du projet de la boulangerie. La Communauté des Communes de Haute Saintonge a collaboré à l'étude de marché, l'État et le Conseil Général ont participé au financement.

Le maire de Clérac a vivement remercié les personnes présentes. Il a, par ailleurs, profité de ce bel auditoire pour parler du développement économique de Clérac lié à la proximité de l'agglomération bordelaise. Espérons alors que Clérac va continuer à inaugurer de nouvelles structures. Monsieur Daviaud a souligné le fait que Clérac a réalisé 3 inaugurations en 3 ans : « Les lacs bleus », la bibliothèque et la boulangerie.

Alors, continuons la multiplication des pains d'autant plus que le pain est bon !



leur souhaitons un vif succès dans leur entreprise.



Le message d'Hervé Dubot, boulanger de Clérac

Chers Clients,

Nous vous remercions pour l'accueil que vous nous avez manifesté.

Nous informons notre clientèle que les pains, pâtisseries, viennoiseries, chocolats et salés (quiches et pizzas) sont fabriqués par les soins du pâtissier - boulanger dans le laboratoire. Aucun produit fini ou surgelé n'est utilisé chez nous.

Nous essayons de vous proposer des produits d'actualité, suivant les périodes et les saisons.

Aussi, nous pourrions vous proposer des plats cuisinés et produits asiatiques, dont les nems, suivant votre demande.

Nous espérons que la diversité de nos produits vous satisfait.

Pour répondre à vos attentes, nous sommes ouverts à toute suggestion et idée.

Pour répondre à une très forte demande des clients, nous vous proposerons des « formules sandwiches » avec boissons et pâtisseries et quiches ou pizzas que vous pourrez commander quelques heures à l'avance. Des tracts seront à votre disposition avec les différentes sortes de pizzas et quiches.

Pour les noctambules, nous mettrons à disposition une sonnette qui vous permettra d'avoir des viennoiseries et autres produits avant l'ouverture du magasin. Une boisson chaude vous sera offerte pour tout achat de viennoiseries.

Depuis que nous sommes arrivés, à l'occasion des fêtes, nous avons organisé des jeux avec à la clé des cadeaux dont le plus récent était « La Fête du Pain » où des bols ont été gagnés. A chaque fête, nous continuerons à vous offrir des cadeaux.

Enfin, pour la mise en place d'une tournée, nous avons besoin de votre participation et celle de votre entourage pour pouvoir organiser une tournée. Pour cela, il vous suffit de remplir le coupon - réponse ci - dessous.

Nous vous remercions pour votre attention.

Votre Pâtissier - Boulanger.

✂ ----- ✂

***Coupon - réponse à nous retourner avant le 1^{er} septembre 2005 à :
H. Dubot BOULANGERIE Le Bourg 17270 CLERAC - 05 46 70 37 45***

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Les jours de la semaine de livraison :

Le nombre de pains par jour :

Les produits ou suggestion que vous nous proposez

.....

.....

.....

.....

.....



Histoire de Boulangeries

De nombreuses boulangeries se sont succédées sur la commune de Clérac :

- * la boulangerie coopérative
- * la boulangerie Lutard reprise plus tard par M. Gagnier
- * la boulangerie Archain avec comme successeurs M. Poineau, M. Bouchaud et M. Barrera. Le bâtiment a brûlé en 1996.
- * la boulangerie Boiteau
- * la pâtisserie André Marcos devenue par la suite celle de Pascal Renaud

M. Boiteau et M. Archain ont bien voulu témoigner dans les deux articles suivants.

BREF HISTORIQUE

DE LA BOULANGERIE « BOITEAU » A CLERAC

La boulangerie de la famille BOITEAU existe depuis deux générations, monsieur Albert BOITEAU a continué le commerce de son père lors de la succession en 1933.

Ce n'est qu'en 1967 que A. Boiteau a stoppé son activité et pris une retraite bien méritée.

Aucune personne n'a voulu acheter le fond de commerce et c'est ainsi que l'activité cessa.

Il faut souligner qu'à CLERAC il existait 3 boulangeries et pour faire vivre correctement une famille il était impératif de vendre son pain en effectuant des tournées quotidiennes dans les communes voisines.

LA METHODE DE PANIFICATION

C'est une méthode qui, à l'époque, était pratiquée par tous les boulangers (le levain, la farine, l'eau, le sel, et de la levure). Un pétrin mécanique préparait la pâte.

On ne connaissait pas les pâtes congelées, préparées à l'avance les fours électriques, enfin toutes les techniques modernes.

Pour qu'une fournée soit cuite il fallait compter entre 5 et 6 heures ce qui impliquait nécessairement le début du travail vers 3 heures du matin .

La livraison de la farine était stockée dans des sacs de toile de 100 kg ce qui rendait la manipulation assez pénible.

LA METHODE DE CUISSON

A. Boiteau a toujours opté pour la cuisson au feu de bois. La méthode consistait à fendre le bois et le calibrer puis le mettre dans le foyer ;

Un « gueulard », sorte de bouche à air chaud en contact avec le four, devait être orienté à trois repri-

ses durant la chauffe : à droite, au milieu puis à gauche afin de répartir une chaleur uniforme et de maintenir une température constante et une hygrométrie adéquate.

LA COMMERCIALISATION

A. Boiteau avait décidé de ne vendre que du pain et laisser la pâtisserie au pâtissier.

Au tout début de la commercialisation, il existait des réglottes en bois nominées sur lesquelles on pratiquait des encoches pour comptabiliser le nombre de pains achetés, ces réglottes étaient suspendues au magasin, et chaque mois les clients payaient leur dû. Cette pratique assez fastidieuse a bien sûr été remplacée par le paiement actuel.

La diversité des pains, là aussi, a beaucoup changé : A. Boiteau vendait beaucoup plus de pains de 5 livres que de baguettes. Certains clients prenaient leur pain pour la semaine.

Plus de 50% de la vente se pratiquait en tournée, c'est à dire à l'extérieur du magasin.

Il était fréquent dans certaines familles de prendre 3 à 4 miches de 5 livres, il faut dire qu'autrefois les gens mangeaient beaucoup plus de pain qu'aujourd'hui.

Sans parler des tournées que son père effectuait à cheval, lors de la réquisition de l'essence A. Boiteau était équipé d'une voiture dotée d'un gazogène. Pour faire démarrer ce véhicule il fallait user de beaucoup de patience car la mise en service s'effectuait le plus souvent en descente et il fallait suffisamment de briquettes pour alimenter la combustion.

Pour conclure, le métier de boulanger, toujours aussi noble, pratiqué comme je viens de l'exposer, était un métier très pénible ou les heures de travail n'étaient certes pas comptabilisées.



Histoire de Boulangeries (suite)

LA BOULANGERIE ARCHAIN

ORIGINE

30 Juillet 1871 : achat par Alexandre CHAIGNAUD d'une maison d'habitation et d'un magasin à CLERAC. Acte de Me FREYMOND pour création de la boulangerie.

Mr et Mme CHAIGNAUD ont eu 2 enfants : Germain et Ida.

Outre la boulangerie, ils créent aussi un commerce de bar et dancing : LE CAFE DU NORD.

27 Novembre 1886 : Achat d'une deuxième maison attenante (Acte de Me FREYMOND).

La guerre 14-18 survient. Germain CHAIGNAUD est tué sur le front. Ida CHAIGNAUD épouse Jean ARCHAIN originaire de Saint Laurent d'Arce en Gironde.

Suite à ces évènements reprise du fonds de commerce par Jean ARCHAIN et son épouse. Arrêt du Café et du dancing.

De cette union naissent deux enfants : Marcel Germain ARCHAIN né le 7/11/1914 et Germaine ARCHAIN née le 22 Novembre 1922.

Jean ARCHAIN, gazé pendant la grande guerre et souffrant d'asthme chronique, décède en 1947.

2 Juin 1947 acte de Me NAU pour la donation du fonds de commerce par Mme Veuve ARCHAIN à son fils Germain. Ce dernier épouse Mlle Raymonde ARDOIN. De cette union naissent 2 enfants : Marie-Françoise et Jean-Claude.

Alors commence la diversification de commerce (Tournées dans les campagnes, vente de grains et aliments pour bétail). En plus des tournées en campagne, chaque matin du lundi au samedi Mme ARCHAIN livre le pain dans le bourg de Clérac.

Beaucoup d'anecdotes jalonnent ces tournées : Marques en bois avec un couteau pour le comptes des pains laissés chez les clients. Bons de pains achetés à l'avance par les clients .

Slogan rapporté d'un client des trois boulangeries

LUTARD : *Il n'est jamais trop tard*

BOITEAU : *Il arrive quand il faut.*

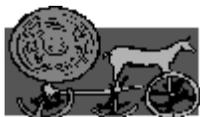
ARCHAIN : *Il arrive enfin.*



Germain et Raymonde Archain



Intérieur d'un ancien four à pain



Un lieu de savoir-faire

LE FOUR A PAIN

La fabrication du pain nécessitait autrefois toute une préparation. Pour commencer, un feu de bois était allumé à l'entrée du four. Les braises étaient ensuite répandues uniformément à l'aide d'une barre de fer, appelée rouable. Le four était jugé suffisamment chaud lorsque la voûte était blanche. Les braises étaient alors retirées. L'âtre, ou la sole, était nettoyé avec un écouvillon, sorte de perche en bois équipée de vieux chiffons mouillés.

On sortait alors la pâte mise à lever dans des panetons, corbeilles en paille de seigle liée avec de l'écorce de ronce. (voir au Musée). Puis, à l'aide d'une pelle à long manche, on enfournait les pains qui avaient été mouillés.



"Panetons" - Collection Musée de Clérac -

Dix minutes suffisaient à la cuisson du pain. La température baissait ensuite progressivement pour retrouver le froid de la pierre deux jours plus tard.

CONSTRUCTION et APPAREILLAGE

Briques, tuileaux, moellons et pierre de taille sont les éléments nécessaires à la construction d'un four à pain. Les fondations sont formées d'une assise de pierres plates, d'une

couche de mortier et de gros cailloux disposés successivement jusqu'à l'obtention de la base. Pour bien concentrer et conserver la chaleur, les fours ont le plus souvent une forme légèrement ovoïde. L'âtre, ou la sole, est dallé de pierres plates, de carreaux de terre cuite ou de briques, sa surface légèrement inclinée vers l'avant facilite l'évacuation des cendres. Elle est disposée à une hauteur d'environ un mètre pour aider à l'enfournement. Pour obtenir la forme arrondie de la voûte, il était nécessaire d'entreposer de la terre ou du sable que l'on modelait selon la forme désirée. Il suffisait ensuite de poser des briques ou tuileaux en cercles concentriques sur le modèle et de terminer par un tuileau formant clé de voûte. Lorsque l'ensemble était sec, on ôtait le contenu. La gueule du four est formée le plus souvent de tuileaux placés en éventail, mais aussi de pierres de taille ou briques. L'entrée est fermée par une porte métallique avec un oeillet permettant de surveiller la cuisson. Cependant à cause de la diversité des matières premières trouvées sur place, les fours saintongeais peuvent présenter des formes inattendues et des matériaux différents.

Jusqu'au début du XX^{ème} siècle, on trouve un four à pain pratiquement dans tous les foyers. C'est un lieu de vie où l'on se rassemble une fois par semaine à plusieurs familles parfois, pour pétrir et cuire le pain précieux. Selon les nombreux matériaux trouvés sur place, briques, tuileaux, moellons et pierre de taille, les fours n'ont pas tous le même aspect mais ils gardent toujours un principe de construction et de fonctionnement identique.

(Haute-Saintonge, son patrimoine)

La Vie des Associations

La troupe « Le Moulin Théâtre » dans les rues de Clérac le 23 juillet 2005

Après la compagnie Renata Scant, il y a deux ans, qui nous avait présenté « Pierres de prières », et devant le succès de ce spectacle, la commission Culture, avec l'aide de la Communauté de Communes, vous propose cette année un nouveau divertissement de qualité.

Sur le même type de démarche artistique qu'en 2003, la compagnie « Le Moulin Théâtre » propose une déambulation dans les rues de Clérac avec, à certains points stratégiques, des rencontres avec des personnages mystérieux issus des légendes les plus anciennes. Ils nous convient à un voyage dans les mondes fantastiques, à la rencontre du dernier des fadets, à écouter le chant des sirènes, et à peser le poids des mots face au sablier à histoire.

Rendez-vous le 23 juillet sur la place de la mairie.

N'oubliez pas d'inviter vos amis.

Spectacle gratuit.



Le Fadet

INFORMATIONS TENNIS

La carte d'adhésion pour pratiquer le Tennis sur le Court Communal est en vente chez :

- Georges FOUCAUD (Épicerie)
- Francis RODRIGUES (Les Sables)

Le montant de la cotisation pour la saison 2005 est fixé à :

- | | |
|--------------------------|------|
| - Adultes | 10 € |
| - Jeunes moins de 18 ans | 5 € |

La clé vous sera remise sur présentation de votre carte.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à :

Serge REY

Tél. 05.46.04.20.10

La Vie des Associations

COMITE DES FETES : LE COMPTE RENDU D'UNE ANNEE DE FETE

Le Comité des Fêtes a organisé sa première manifestation avec l'Association du Football le 09 avril 2005 pour la soirée choucroute. Grande Soirée Bavaroise avec près de 300 personnes, l'orchestre bavarois **Mark Hauser** de grande qualité musicale a su donner très vite les rythmes des « Ein Prosit » pour une ambiance très chaude. Une excellente choucroute de grande qualité préparée par le traiteur Monsieur Couraud et son équipe nous a régalés, suivi de chopes de bière souvent renouvelées. Bref une superbe soirée, d'ailleurs c'est au petit matin que nous nous sommes quittés. Merci à vous tous, merci à l'équipe de Jean-Marc, merci à l'équipe du Comité des Fêtes et bien sûr à notre presse locale. Soirée sans doute à renouveler avec un autre thème, à suivre !



Ensuite : **soirée théâtrale le 11 juin à 21 heures à la salle des Fêtes**, avec une pièce jouée par la troupe des « Amuses Gueules », une équipe sympathique de Margueron (33).



Bientôt : la grande **journée plein air du 2 juillet**. Cette année nouveau spectacle. Pendant cette journée : activités pour tous, randonnée, vélo, pétanque, bien sûr apéritif avec ses moules, tapas et sangria suivi du repas plein air avec musique pour tous. Dès à présent, n'oubliez pas de réserver votre samedi pour faire la fête tous ensemble.

Puis c'est au tour de la **Fête Foraine les 2/3 et 4 septembre**. Attractions durant ces 3 jours : son marché nocturne le vendredi 2, sa course cycliste et son feu d'artifice le samedi 3 et son vide grenier le dimanche 4. Venez nombreux.

Calendrier des autres manifestations :

Journée pique-nique du 22 mai agrémentée d'un apéritif offert par le Comité des Fêtes qui s'est déroulée dans la bonne humeur à "Genêt" au départ de la Voie Verte. Le temps fut agréable à l'ombre des acacias en fleurs.

Le Comité des Fêtes vous invite à vous retrouver pour partager ensemble des moments conviviaux et participer à la vie de notre village. A bientôt.

La Vie des Associations

L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS CELEBRE LE 8 MAI AVEC LE CHŒUR DES ENFANTS DE CLERAC

Comme à l'accoutumée les anciens combattants ont fêté la célébration du 8 mai 1945 devant le monument aux morts en présence d'une assistance attentive aux messages de paix énoncés par le 1er adjoint, Daniel Bureau et le président, Jean Claude Noinin.

Cette année fut marquée par la présence active des enfants de l'école accompagnés par la directrice. En effet, ceux-ci ont déposé des fleurs sur le monument et entonné la Marseillaise (photo à gauche ci-dessous).

L'ensemble de l'association tient à remercier chaleureusement les enfants de Clérac et leur Directrice pour leur participation.

A l'issue de la cérémonie, Pierre Scapin a reçu une médaille au titre de la reconnaissance de la Nation (photo à droite ci-dessous). au rythme de la musique de l'harmonie d'Orignolles dirigée par Christophe Métreau..



ASSOCIATION SCOLAIRE DE CLERAC

En terme d'activités, en comparaison à l'an passé, cette année scolaire est partie sur les chapeaux de roues avec :

- une soirée de Noël le 10 décembre comprenant : une représentation sous forme de poèmes et de chansons interprétés par les enfants ; un marché de Noël avec de nombreuses compositions réalisées par les enfants et les bénévoles; le Père Noël dont la hotte comptait un cadeau par élève; une loterie pour une maison de bonbons généreusement offerte; un buffet gratuit de gâteaux et de boissons offerts par les parents; sans oublier le vin chaud... Une très belle réussite pour ce 1er essai de marché initié par Mme Marchioro. En raison du succès il y aura cependant quelques détails logistiques à revoir.

- des calendriers scolaires : 4 modèles au choix
- un repas « Paella » le 5 mars.

L'enthousiasme de la rentrée et la mobilisation de départ se sont par la suite un peu affaiblis et méritent d'être réveillés si l'on veut conserver une équipe pédagogique dynamique, des enfants motivés et des parents volontaires.

L'année scolaire se termine et la dernière manifestation, bien sûr, est la kermesse du dimanche 26 juin.

La Vie des Associations

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (A.C.C.A.)

Voici quelques informations sur le permis de chasser pour la campagne 2005/2006.

Chaque chasseur de la commune recevra courant juin un dossier à compléter et à remettre au guichet unique à l'adresse suivante :

FDC—Régie Chasse 17— BP64— 17414 Saint Jean d'Angély Cedex

	Nature de la validation	Tarifs
Formule 1	Permis Charente Maritime	103 €
Formule 2	Permis Charente Maritime avec Grand Gibier	113 €
Formule 3	Permis National	259 €
Formule 4	Permis National avec Grand Gibier	314 €
Formule 5	Permis Charente Maritime + 2ème département	141 €
Formule 6	Permis Charente Maritime avec Grand Gibier + 2ème département	151 €

Détails et répartitions des montants pour chaque formule

	Département		National	
	Simple	Avec Grand Gibier	Simple	Avec Grand Gibier
Timbre fiscal de la Charente Maritime	56 €	56 €	56 €	56 €
Timbre départemental Grand Gibier		10 €		10 €
Validation départementale (Taxe d'état)	47 €	47 €		
Validation Nationale (Taxe d'état)			203 €	203 €
Timbre national Grand Gibier				45 €
Frais de dossier	-	-	-	-
TOTAL	103 €	113 €	259 €	314 €

La Vie des Associations

LES AINES RURAUX DE CLERAC NOUS RACONTENT LEUR ACTIVITE

Avec les beaux jours, il est agréable de prendre l'air, de sortir de chez soi et de se retrouver à l'extérieur avec des amis autour d'une bonne table !

C'est ce que le club des aînés vient de faire le mercredi 18 mai avec son traditionnel repas de printemps en attendant celui de l'inter-club en juin à Saint-Martin d'Ary à la salle des fêtes.

Notre repas a regroupé une soixantaine de Cléracais mais aussi ceux appartenant à de nombreuses autres communes des environs,

car il n'est pas rare d'adhérer à plusieurs clubs afin de multiplier les sorties et les rencontres. De plus, les amis non adhérents sont toujours les bienvenus à ces repas, même s'ils paient le prix fort.

Le menu et le repas, sous la responsabilité du traiteur de Guizengeart Madame Solange Arnouil, ont fait l'objet de soins attentifs et ils ont été appréciés de tous (y compris les millésimes) et chacun a contribué à l'animation : histoires, chants, etc...

Quelques adhérents n'ont malheureusement pu se joindre à nous pour des raisons de santé. Nous ne les oublions pas et espérons vivement qu'ils seront parmi nous à la prochaine occasion. A Clérac, le prochain repas est prévu au mois d'octobre.

La réunion mensuelle, le deuxième mercredi du mois à 14 h 00 avec le goûter à 17 h 00 à la salle des associations est un moment très convivial où nous sommes toujours heureux d'accueillir de nouveaux adhérents.

Ainsi va la vie, ils étaient ou ont été adhérents et nous ont quitté pour le grand voyage depuis peu : Monsieur POUPOT et Madame FOUCAUD. Nous renouvelons nos sincères condoléances à leurs familles.



La Vie des Associations

La détermination de l'A.S.L. face à la réduction des subventions

L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 18 mars dernier a permis aux responsables de l'A.S.L. de présenter aux adhérents le bilan de leur activité.

Face à un massif forestier communal constitué à 60 % de parcelles inférieures à 30 ares, la volonté de l'A.S.L. s'articule autour de 5 axes essentiels :

- regrouper les propriétaires de petites surfaces pour obtenir les aides,
- réhabiliter l'environnement pour le rendre plus agréable,
- préserver la liberté des chasseurs, des promeneurs,
- relancer l'économie locale grâce aux aides obtenues,
- assurer un suivi de la forêt, s'orienter vers une certification de la forêt afin d'être en situation plus favorable lors de la négociation des bois.

L'A.S.L. est forte de 71 adhérents. Elle est administrée par un bureau composé de 9 membres :

- 1 directeur : BOYER Georges (adjoint : FURET Raymond)
- 1 secrétaire : LENGELE Pierre (adjoint : SEYNAT Francis)
- 1 trésorière : VIGNEAUD Annie (adjoint : TEXIER Louis)
- 3 membres actifs : PEYREMOLE Jean-Claude, TEXIER Albert, POUPELAIN Frédéric.

Le bilan des 3 années d'activité de l'A.S.L. peut se résumer de la façon suivante.

L'association a fait ses premières armes sur une zone nommée « pilote » qui a été baptisée par la suite 1^{ère} tranche. Surface 112 ha constituée par 115 parcelles. Les travaux de nettoyage et de reboisement sont réalisés en totalité et ont représenté un coût de 201 627 €. Encouragée par les résultats, l'A.S.L. s'est fixé un objectif à la fois modeste et ambitieux : mettre en chantier chaque année la reconstitution d'une nouvelle tranche de 100 ha de forêt. A ce jour, ce programme est réalisé.

La 2^{ème} tranche, fruit du travail des équipes volontaires, représente 96 ha constitués de 102 parcelles. Là aussi, les travaux de nettoyage et de reboisement sont terminés et ont représenté un coût de 180 172 €.



Travail du croque-souches sur la 2^{ème} tranche en décembre 2004. Compte tenu de l'importance des rejets et de la quantité de bois restante, un broyage a été nécessaire qui engendre un coût supplémentaire.

La 3^{ème} tranche représente 105 ha constitués de 233 parcelles. Le nettoyage et le reboisement sont prévus pour 2005. Les travaux ont pris environ 8 mois de retard pour différentes raisons : diminution importante du montant des subventions qui nous ont conduits à un travail de réflexion et à la recherche de nouvelles méthodes, recherche d'un expert forestier et négociations, retard dans la perception des subventions. Par ailleurs, nous avons réalisé sur cette tranche un regroupement du parcellaire sur 70 ha. Dans cette zone composée de 210 parcelles appartenant à 14 propriétaires totalement imbriqués les uns dans les autres, nous avons réussi à constituer 11 îlots parfaitement délimités. L'acte d'échange amiable a été signé en 2004. Les travaux prévus en 2005 s'élèvent à 226 386 €.

C'est ainsi 608 185 € qui auront été réinjectés dans l'économie locale au titre des 3 premières tranches.

La Vie des Associations

Une 4^{ème} tranche est en cours d'étude, limitrophe des 2^{ème} et 3^{ème} tranches. Un regroupement du parcellaire est prévu sur les sections I, K et L. Une équipe composée de l'A.S.L., de Melle Meluc, de MM. Clupeau, Mazoin et Thébauld participe à la mise en œuvre de ce projet.

Une réflexion va également être menée sur l'éventualité de plantation de feuillus en limite des semis de pins. L'aspect financier sera un élément de décision important.

Malgré toutes les difficultés rencontrées, L'A.S.L., dont les membres se réunissent une fois par mois, marque ainsi son désir de vouloir continuer à aller de l'avant, à condition d'obtenir tous les soutiens pour y parvenir.

L'A.S.L. déplore la disparition d'un certain nombre de piquets en pin traité à tête rouge sur la zone située entre le village des Sables et le village de Tournour. Ces piquets ont pour notre association une importance toute particulière, puisqu'ils permettent de représenter les lignes directrices des semis pour un ensemble de parcelles. Leur mise en place représente un travail considérable, et donc très onéreux. Si de tels faits venaient à se reproduire, nous nous trouverions dans l'obligation de porter plainte au nom de nos adhérents.

L'UNION DE LA PETANQUE CLERACAISE et le calendrier



CONCOURS EN
NOCTURNE
EN 4 PARTIES
OUVERT A TOUS
Tous les Vendredis
21h
JUIN et JUILLET



La Vie des Associations

« SAINTONGE BOISEE VIVANTE »

L'Assemblée générale annuelle

Elle s'est tenue le 16 avril dernier à St Martin d'Ary. Tous les rapports (d'activité, financier, d'orientation) ont été approuvés à l'unanimité et le Conseil d'administration élu à l'unanimité également.

L'activité de l'Association peut se résumer comme suit :

1°) Le suivi des sites comportant une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) dans laquelle siège un représentant de Saintonge Boisée Vivante, c'est à dire Bussac-Forêt (cimenterie Calcia), Clérac (site Sotrival), Oriolles (site RTR-Sud-Ouest), Poulignac (site SVDM décharge et centre de tri).

2°) la veille environnementale

**Projet de pôle mécanique de la Génétouze

**Actions pour modifier l'itinéraire des camions arrivant de la décharge de Lapouyade et qui traversent (normalement plus pour longtemps) le bourg de Cercoux.

**Suivi de l'instruction du dossier de projet de décharge présentée par Surca à Bors de Baignes (notamment, participation à l'enquête publique).

**Suivi du dossier TGV (participation à l'enquête publique).

**Participation à l'élaboration du document d'objectifs dans le cadre du comité de pilotage du site Natura 2000 n°35 dit "Landes de Montendre".

**Participation au comité de pilotage du PLU de Clérac.

**Signalement de 3 décharges illégales : une chez un particulier à Cercoux et deux autres gérées par les communes de Cercoux et de St Aigulin (un projet récent de déchetterie à St Aigulin permettrait de fermer la décharge).

3°) La vie de l'Association

Le C.A. s'est réuni 8 fois.

Les relations sont poursuivies avec d'autres associations locales et nationales.

Les adhérents ont été tenus informés par le journal de l'Association, "spécial ultime".

Une seule manifestation dans le cadre des journées de l'environnement pour l'année 2004 : une expo photo qui a attiré beaucoup de monde.

Les finances de l'Association sont saines malgré des diminutions de subventions de la part des communes et de la DIREN. Un provisionnement a été effectué en prévision de frais liés aux diverses procédures judiciaires en cours et à venir.

Pour 2005 il faudra poursuivre le suivi des sites et le travail au sein des structures déjà en place (les différentes CLIS, les comités de pilotage...). Il faudra également solliciter notre représentation dans les structures à venir (site Natura 2000 des vallées du Lary et du Palais, schéma départemental des carrières de Charente-Maritime...). Il est également envisagé d'organiser des actions de formation (acquisition et/ou approfondissement de compétences dans des domaines variés : faune et flore, nature et effets des polluants rejetés dans le milieu naturel, techniques alternatives de traitement des déchets...). Ceci pourrait se faire en partenariat avec d'autres associations et ces sessions de formations pourraient aussi être proposées aux élus locaux.

L'élection du Conseil d'Administration clôture cette 13^{ème} assemblée générale : le tiers sortant est réélu ainsi que les autres membres du Conseil.

La Vie des Associations

« SAINTONGE BOISEE VIVANTE »:

Les procédures judiciaires concernant le site de Sotrival

Notre association a déposé plusieurs recours en annulation. Le premier (voir bulletin communal de juin 2004) contre la délibération approuvant la révision simplifiée du PLU. Le Tribunal Administratif de Poitiers a annulé le 28 avril 2005 cette révision simplifiée : les juges ont estimé (entre autres raisons) que l'absence de risques de pollution de la nappe exploitée n'était pas garantie.

Les autres recours ont été déposés d'une part, contre l'autorisation préfectorale donnée à Sotrival d'exploiter le site, d'autre part, contre l'autorisation préfectorale donnée à Sotrival de déplacer les activités concernant les mâchefers et le compostage.

Pour ces deux dernières procédures nous avons tenté d'obtenir une suspension en référé des deux autorisations : cette démarche, quand elle aboutit, permet d'obtenir un arrêt de l'exploitation avant même que le dossier ait été jugé sur le fond. Le juge des référés a rendu son ordonnance le 22 février 2005 : nous n'avons pas obtenu satisfaction (conditions légales non réunies et urgence de la suspension non démontrée) mais le juge a informé les représentants de la Préfecture et de l'exploitant que le jugement sur le fond pourrait intervenir dans un délai d'un an et que le dossier n'était pas très bon pour l'administration.

Rappelons que nos actions sont prioritairement motivées par la sauvegarde de la ressource en eau potable et concernent donc essentiellement l'activité d'enfouissement.

Rappelons également que les problèmes liés à la qualité de l'air (dont les odeurs sont un symptôme) ne sont toujours pas résolus par l'exploitant et continuent d'empoisonner la vie des riverains. Les derniers résultats d'analyse des gaz en sortie de torchère donnent des résultats ahurissants : plus de 3 fois les valeurs limites de dioxyde de soufre (SO₂) en sortie de torchère 2000 et plus de 2 fois en sortie de torchère 500. Ces mesures ont été faites à la suite de l'intervention du 30 novembre 2004. De nouvelles mesures effectuées en février 2005 ont donné des résultats conformes aux valeurs limites réglementaires.

Le dioxyde de soufre est un polluant dont les effets sur la santé se traduisent par une irritation des muqueuses, de la peau et des voies respiratoires supérieures. Ses effets sur l'environnement se retrouvent dans le phénomène des pluies acides et dans les processus de dégradation de la pierre et des matériaux de nombreux monuments.

A Clérac il n'y a normalement qu'une seule campagne d'analyses par an. Le 30 novembre 2004, depuis combien de temps les torchères rejettent-elles ces quantités énormes de SO₂???

La Vie des Associations

L'UNION SPORTIVE CLERACAISE FAIT LE POINT SUR LA SAISON

La saison 2004/2005 se termine, le moment est venu pour vous en présenter le bilan sur le plan sportif.

Débutants : Présents à plusieurs plateaux pour des résultats très honorables.

Benjamins à 9 - 1^{ère} division : Ils terminent second du championnat ; très bon résultat. Cette équipe s'est qualifiée pour disputer la finale de la coupe Nationale. Battue en finale à Royan par des grands clubs

15 ans foot à 11 (entente Clérac-Montguyon) : Ils terminent à la première place.

15 ans foot à 11 PH2 : Clérac prend la troisième place. L'équipe est qualifiée pour la phase finale de la coupe départementale. Un Bravo à tous !

18 ans (entente Clérac - Saint Aigulin) : ils terminent à la 5^{ème} place : ce qui est un bon résultat.

5^{ème} division : termine à la 4^{ème} place

3^{ème} division : termine à la 7^{ème} place

En conclusion : Bonne saison de l'U.S.Clérac



La Vie des Associations

ADMR : Association du Service A domicile Saintonge Sud

L'ADMR avait choisi cette année pour son Assemblée Générale la commune de Clérac où elle toujours très bien accueillie.

L'Association intervient sur les cantons de Montlieu et surtout de Montguyon pour la plus grande partie de son activité et tient son Assemblée annuelle sur une des communes du canton selon disponibilité des salles. C'est l'occasion de présenter le travail effectué et son évolution.

L'année 2004 a vu continuer la progression sur tous les domaines.

Au niveau du total des heures servies, elles sont passées de 70662 h à 75107 h, dont 3262 pour le service famille, au lieu 2147 en 2003.

Pour le service personnes âgées en prestataire (essentiellement Aide Personnalisée à l'Autonomie, financée par le Conseil Général) 46254 h ont été réalisées au lieu de 2147 h en 2003 soit un surplus de 6308 h.

Afin de faire face à cette demande, il a fallu embaucher du personnel d'intervention, dont le nombre s'est élevé de 70 à 78 salariés et de 30 à 45 Équivalent Temps Plein et une secrétaire à mi temps pour le bureau annexe de Saint Aigulin.

Pour répondre aux besoins du service plusieurs actions se sont poursuivies :

- Après l'informatisation des Associations, la télégestion vient de se mettre en place. C'est un système de signature des clients par carte avec transmission des heures effectuées via internet grâce à des bornes installées dans les Mairies.

- La professionnalisation du personnel se réalise soit à Saintes soit sur le secteur par des groupes de paroles et des réunions à thème sur les sujets sensibles.

La qualification avance aussi par la formation continue. En 2003 l'association comptait 6 titulaires du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie, elle va en disposer de 10 dans les jours qui suivent.

Enfin il faut se préparer à l'application de la loi du 2-2-2002 qui reconnaît l'Aide à Domicile comme appartenant à l'Action Sociale. Elle encourage la professionnalisation par un tarif différencié selon les diplômes. Elle va obliger les Associations à un gros travail de structuration, d'une part vis-à-vis des pouvoirs publics et d'autre part vis à vis des personnes aidées qui devront être rencontrées individuellement pour contractualiser la mise en place de l'aide. C'est pourquoi, malgré le personnel mis en place, l'implication des bénévoles, de chaque commune, reste souhaitable afin d'expliquer les règles et de développer les liens entre les personnes servies et les gestionnaires.

Il ne faut pas oublier l'objectif de ce service : il doit permettre le maintien à domicile, dans les meilleures conditions possibles de sécurité et de confort, des personnes en perte d'autonomie.



Le Musée fête ses dix ans

DIXIEME ANNÉE du Musée

Une nouvelle saison touristique s'annonce. Cependant, hors saison, le Musée a eu la visite de plusieurs groupes : les élèves de Réaux, les collectionneurs de voitures, des Bordelais, les maires honoraires de Gironde dont plusieurs ont de la famille dans la commune (un député a des origines Cléracaises), des maires de Charente-Maritime. Tous sont arrivés le matin afin de découvrir la région.

Du nouveau

Dominique SOULARD vient de mettre les panneaux vitrés sur des rails afin de pouvoir aménager l'intérieur des salles d'exposition.

Les expositions temporaires

Depuis 1996, le musée a présenté un certain nombre d'œuvres de Compagnons du Tour de France, de Meilleurs Ouvriers de France, des documents sur l'école de Clérac, des travaux divers d'artistes, etc.

Cette année des mosaïques de Séverine GIRAUD accompagnent les tableaux (aquarelle, huile, acrylique) représentant la vie rurale, l'agriculture, la pêche : moulins à vent, rouleaux de foin, vignobles, carrelets, paysages divers de notre pays Gabaye et de Clérac.

Françoise BOUCHET-DOUMENQ et Claude CLOPEAU sont à nouveau présents.

Sylvia DEVERS, photographe de talent, présente une collection inédite de photographies sur les carrières de la Lande Saintongeaise. Pour Sylvia, l'Art photographique est un fabuleux moyen d'expression, l'image étant une chose, mais l'imagination un tout autre moyen de communication.

Dans les photos qu'elle expose, chaque document est à décrypter afin de reconnaître le contenu réel puis découvrir le symbolisme de l'image. Elle ajoute : "L'essentiel n'est pas de savoir ce que représente chaque image, mais que les formes et les couleurs laissent aller l'imagination en toute liberté pour chacun."

Les clichés sont accompagnés des objets de décors, ornements et poteries pour le jardin et la maison, œuvres de Jean-Marie FÉLIX, Cléracais installé dans le Calvados.

Dates à retenir

Journée du Petit Patrimoine de Pays

Le 19 juin, elle a pour thème : le verre et le fer. Deux compagnons pour cette journée. Ils sont tous



les deux enfants du feu et sont, l'un comme l'autre, étroitement liés à notre histoire et, plus simplement, à notre vie quotidienne.

Dans le bulletin N°4 les verreries du Canton ont été évoquées. Le fer est largement illustré dans le musée avec les corps de métier que sont le maréchal-ferrant, le forgeron, le charron...

De plus, Mr Michel GODINAUD de Cercoux - bien connu pour sa participation avec sa famille, chaque année, aux animations de cette Journée de Juin - présentera au Musée une partie de ses œuvres d'Art en fer forgé.

Journée Nationale des Moulins également le 19. Certains seront ouverts, exceptionnellement, ce jour là. (consulter la presse locale.)

En juillet, août et septembre,

le musée va accueillir une exposition de tournage d'art sur bois. (voir plus loin).

Journées Européennes du Patrimoine

17 et 18 septembre, elles ont pour Thème :

"J'aime mon patrimoine".

Elles constituent un des principaux rendez-vous culturels de la rentrée. Il est possible :

- de mettre en valeur l'action collective des Associations ;
- de susciter le parrainage d'édifices par des Collectivités, Entreprises ou Comités d'Entreprise, Associations, etc. ;
- d'encourager le jumelage entre des établissements scolaires et des monuments, etc.

Bonnes vacances



Exposition « Du cœur à l'écorce »

EXPOSITION Itinérante au MUSÉE en Juillet - Août - Septembre 2005

par l'Association Française pour le
Tournage d'Art sur Bois

*“Aller à la rencontre des hommes,
leur faire partager notre passion du bois,
être les porte-parole des arbres,
de leur force et de leur beauté,
ne pas oublier de leur ressembler en sachant que,
puiser avec nos racines au plus profond de la terre,
c'est s'ouvrir comme eux à l'immensité du ciel.”*

Le tournage d'Art contemporain en France



*“En tournage, la première règle,
c'est qu'il n'y a pas de règle.”*

Le tournage d'Art existe depuis bien longtemps mais il se cantonne dans une forme “classique” d'expression jusque dans les années 80 quand émerge l'idée que la création est illimitée et que dans cet art comme dans les autres, tout est possible.

Sous l'influence plus particulière de l'avant-garde nord-américaine, la nouvelle vague des tourneurs français s'organise et fait évoluer le concept de l'objet tourné.

L'A.F.T.A.B. se crée et réunit un nombre grandissant de tourneurs amateurs, professionnels et responsables de galerie...

Elle promeut le tournage d'art sous toutes ses formes incluant création, formation, aide aux tourneurs et organise en 1997 une exposition itinérante intitulée “du cœur à l'écorce” dans le but de faire connaître au plus grand nombre les créations contemporaines en bois tourné, constituant un domaine aux frontières “très élastiques”, qu'il est convenu d'appeler Le Tournage Contemporain.

Cette exposition est la vitrine de l'expression contemporaine du tournage d'art dans sa diversité.

*“La création est une philosophie de vie,
une façon de la comprendre,
de l'appliquer.”*

Issey Miyaké

L'Association se charge de contacter les artistes tourneurs pour une sélection qui a lieu tous les 2 ans en février. Chaque sélection est effectuée par un nouveau jury composé de tourneurs volontaires et de personnes extérieures au tournage : conservateurs, journalistes, responsables de Chambres de Métiers, artisans d'autres corporations, afin d'apporter un regard neuf et étranger à la technique du tournage.

L'esprit de la sélection



Exposition « Du cœur à l'écorce »

Tout en s'inscrivant dans une logique "Patrimoine, Tradition et Création", les réalisations originales sont inspirées par une démarche très personnelle où chacun a toute liberté pour "sortir des sentiers battus".

Cette démarche a été rendue possible grâce à une absence de règles établies "à priori" autres que le choix imposé de matériaux traditionnels : bois, os, ivoire, pour présenter sa création, et l'utilisation du tour à bois pour concevoir et réaliser cette création.

Ainsi bon nombre de réalisations contemporaines, formes pures et dépouillées ou architectures plus complexes, s'appuient autant sur la beauté naturelle des bois : essences, accidents de l'arbre (loupes, ronces, noeuds...) que sur l'utilisation conjointe de moyens techniques complémentaires : sculpture, texturage, collage, brûlage, sablage, peintures, ... ceci pour favoriser tel effet de contraste et de lumière, donner l'illusion d'accroître les dimensions de l'espace... et toujours augmenter la diversité des domaines d'investigation possibles. L'utilisation de matériaux autres que le bois : métaux, plastiques, pierres, a été jusqu'à ce jour également fréquemment associée, en proportion plus ou moins restreinte, aux créations en bois tourné actuelles.

Une soixantaine de pièces uniques sont ainsi sélectionnées selon les critères de l'A.F.T.A.B.

*"Le tournage est comme un rêve,
une méditation active
et la pièce est le souvenir de ce rêve."*

Alain Mailland

*"Il y a un artiste dans chaque artisan
et un artisan dans chaque artiste."*

William Morris.

Les objectifs

- Porter à la connaissance du public le mouvement de création actuel qui a révolutionné la technique du tournage pour la mettre au service de l'imagination et de la force créatrice des artistes/artisans.
- Valoriser l'expression artistique à partir de la maîtrise d'une technique et d'un matériau, le travail de l'artiste artisan qui sait combiner l'artisanat traditionnel à la vitalité de la création actuelle.
- Donner l'occasion aux galeristes, représentants des institutions, décideurs de lieux culturels... de porter un regard neuf sur cet art et montrer qu'une exposition de tournage d'Art peut s'inscrire sans complexe dans les manifestations d'Art Contemporain.
- Aider cet art à se libérer de son étiquette d'art dit "mineur" et lui ouvrir de nouveaux espaces de diffusion.



Les pièces présentées sont d'une infime précision. D'ailleurs certaines pièces ont été classées au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, c'est dire la qualité des créations. La valeur de ces réalisations en bois tourné s'estime en millier d'euros.

EXPOSITION EXCEPTIONNELLE !

Jardinage : Les Orchidées

Les orchidées à la portée de tous ...

Il existe 22 000 espèces d'orchidées, ce qui en fait la plus grande famille du règne végétal. Dans la nature, les orchidées tropicales vivent accrochées sur les branches des arbres et développent des racines aériennes qui puisent leur nourriture dans la moisissure de l'air forestier.

Il faut cultiver votre orchidée dans un curieux terreau...

En effet, vous devez utiliser un mélange spécial composé d'écorces de pin, de mousse synthétique et naturelle, de billes de polystyrène et de fibres. Les orchidées n'aiment pas les rempotages annuels, il faut les conserver 3 ans dans leur pot. Videz la soucoupe ou le cache pot, lorsque vous arrosez.

L'entretien au quotidien ...

Il faut dépoussiérer les feuilles avec une éponge imbibée d'eau, elles ne supportent pas les produits lustrants. Nettoyez-les une fois par mois, l'eau peut être remplacée par de la bière qui jouera un rôle répulsif contre les cochenilles.

Il faut aussi couper les parties abîmées et les feuilles qui brunissent, ainsi vous éviterez de propager les maladies cryptogamiques, dues à l'humidité ambiante. Supprimez les fleurs fanées pour faciliter l'éclosion de nouveaux boutons.

Les clés de la réussite sont l'arrosage et la vaporisation...

Il faut disposer vos pots d'orchidées sur des plateaux de billes ou de gravillons toujours maintenus humides.



Il faut toujours arroser avec de l'eau non calcaire ou de l'eau de pluie. Si vous utilisez l'eau de ville, ajoutez le jus d'un demi-citron pour 10 L d'eau.

Chaque jour, matin et soir vaporisez, en veillant à ce que l'eau ne ruisselle ni ne stagne à la base des feuilles, ce qui provoque des taches noires.

A la floraison, attachez les hampes florales à un petit tuteur, sans serrer le lien. Lorsque les fleurs sont fanées, coupez les à la base. Les boutons floraux des orchidées sont fragiles, il ne faut pas les soumettre à des écarts de température brusques.

Quelques petits maux...

Les feuilles se décolorent, il s'agit sans doute d'un coup de froid, d'un courant d'air comme d'une atmosphère trop sèche. Les pucerons se traitent avec un insecticide naturel.

Si la feuille jaunit et que ses bords deviennent bruns, c'est que vous arrosez trop ou que l'eau stagne sous le pot. Si les cochenilles farineuses ou dépôts blanchâtres apparaissent, il faut nettoyer à la main puis traiter.

Dans la maison, vous obtiendrez de meilleurs résultats et une ambiance plus décorative en réunissant plusieurs espèces. Ces fleurs magiques qui durent des semaines voire des mois, sont moins difficiles qu'on veut le croire.



Les Recettes de saison



Sangria

Pour 2,5 ou 3 L de bon vin

$\frac{1}{2}$ L de sirop d'orange ou de mandarine

$\frac{1}{2}$ L de vieil alcool (prune, poire, cognac...)

1 petit bocal de fruits rouges à l'eau de vie (cassis, framboises, griottes...)

1 kg de macédoine de fruits ou 1 boîte de fruits au sirop

2 oranges coupées en tranches fines

Préparer le mélange au moins la veille ou l'avant-veille et garder bien au frais.

Paella

Pour 10 personnes

500 g de riz long grain ou spécial paella

500 g de ragoût de porc maigre

500 g de poulet (cuisses et avant cuisses à couper en 2)

500 g de lapin (pattes et cuisses à couper en 2 ou 3)

300 g de poisson blanc (colin, lieu...)

300 g de calmar ou blanc de seiche

20 langoustines ou grosses gambas

500 g de grosses moules

1 boîte 1 kg de tomates pelées ou 6 tomates fraîches à peler

1 poivre vert et 1 poivron rouge

1 oignon et 2 ou 3 gousses d'ail

500 g de petits pois écossés frais ou surgelés

2 capsules de safran, 1 cuillère à café de paprika, sel, poivre et huile d'olive.

Faire dorer à la poêle successivement dans suffisamment d'huile d'olive, le porc, le poulet, le lapin, le poisson et le calmar coupés en morceaux. Réserver au chaud.

Faire revenir séparément les poivrons coupés en morceaux, l'oignon émincé et l'ail écrasé.

Nettoyer et faire ouvrir les moules.

Cuire rapidement les langoustines ou gambas au court bouillon.

Cuire les petits pois 5 minutes dans l'eau bouillante.

Rajouter un peu d'huile dans la poêle si nécessaire et y faire revenir le riz jusqu'à ce qu'il devienne transparent.

Verser alors sur le riz un 1 L d'eau chaude auquel on ajoute le sel, le poivre, le safran, le paprika. Ajouter les tomates pelées et tous les éléments préalablement cuits. Continuer la cuisson en remuant de temps en temps pour éviter que le riz attache. En l'absence de poêle à paella, verser le riz et le reste de la préparation dans un grand plat allant au four, couvrir de papier d'aluminium et cuire à four chaud 1 heure environ en surveillant la consistance du riz.

Servir bien chaud avec un vin d'Espagne ou un rosé bien frais.

État Civil

Mariage	Félicitations à : Annabelle VIGNEAUD et Didier NAU mariés le 19 mars 2005.
Naissances	Bienvenue à : Léonie GODICHAUD , née le 04 janvier 2005 à Libourne, fille de Cédric et Christel GODICHAUD, domiciliés « Le Taillis » Julia DOS SANTOS , née le 23 février 2005 à Bordeaux, fille de George et Laurence DOS SANTOS, domiciliés « La Faiencerie » Valentin AUDOIN- MAURICE , né le 07 mars 2005 à Libourne, fils de Bernard AUDOIN et de Nathalie MAURICE, domiciliés « Canton d'Albret » Léa BARDET , née le 06 avril 2005 à Libourne, fille de Cyril et Fabienne BARDET, domiciliés « La Giraude » Nathan, Jaquie MÉRIGUET , né le 17 avril 2005 à Libourne, fils de Wilfrid et Nadia MÉRIGUET, domiciliés « La Croix de Gadebourg » Anne-Gaëlle NAU , née le 08 mai 2005 à Libourne, fille de Didier et Annabelle NAU, domiciliés « Forien » Enzo DUMONT , né le 08 mai 2005 à Libourne, fils de Anthony DUMONT et de Elisabeth RESTOINT, domiciliés « Aux Chênes des Sables ».
Décès	Toutes nos condoléances aux familles et aux proches de : Maxime TROCHUT , décédé à Libourne le 16 janvier 2005 à l'âge de 85 ans ; Alain JONGES , décédé à Simonneau le 07 mars 2005, à l'âge de 43 ans ; Claude BOUTRY , décédé à Libourne le 23 mars 2005, à l'âge de 68 ans. Raymond POUPOT , décédé à Matrat le 07 avril 2005, à l'âge de 84 ans Françoise Marie FOUCAUD , décédée à Boscammant le 13 avril 2005, à l'âge de 85 ans.

Vie Pratique

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

- Le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h15
- Le vendredi de 14h00 à 17h30
- Le samedi de 8h30 à 12h30

Les permanences du Maire et des Adjointes sont assurées à la Mairie le samedi de 10h00 à 12h00, par M. le Maire ou un de ses adjoints les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois

Les permanences à la Mairie de Clérac :

- Assistante Sociale, le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h00 à 16h00
sur rendez vous : 05 46 49 27 77 (service social Montendre)

Les permanences à la Mairie de Montguyon :

- **ASSEDIC**, tous les mardis de 9h00 à 12h00
- **ANPE**, tous les vendredis de 9h00 à 12h00
- **CAF**, tous les mercredis de 11h00 à 12h00
- **Sécurité Sociale**, les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9h00 à 12h00
- **Service Retraite CRAMCO**, tous les mercredis de 9h00 à 11h00 sans rendez vous
de 11h00 à 12h00 sur rendez vous
- **MSA**, les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9h00 à 12h00

L'office religieux a lieu le 1^{er} dimanche de chaque mois à 9h30.

Ramassage du fer : 1 fois par trimestre. Le 3 Janvier, le 4 Avril, le 4 Juillet et le 3 Octobre

Déchetterie : tous les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12 h00 et de 14h00 à 17h15 et le samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00

La Poste : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h15 et 14h15 à 16h00 et samedi de 9h00 à 11h00

Garderie de l'école : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h50 à 8h50 et 16h30 à 18h00

Musée : du 1^{er} Mai au 31 Octobre : fermé le lundi - Visite le mardi et mercredi de 14h00 à 18h30

Visite les autres jours de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 - Tél : 05 46 04 07 83

Bibliothèque : les mardis, jeudis de 16h30 à 18h30 - les samedis de 10h à 12h.

